

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE CLUBS



LIGUE D'ATHLÉTISME NOUVELLE-AQUITAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

14 NOVEMBRE 2020 14H LA COURONNE 16400 (ANGOULÊME)

CANDIDATURE

Selon les articles 21 et 22 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue élit les représentants des Clubs de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFA.

En vertu de l'article 22.1, le nombre de postes à pourvoir est de :

- 19 Délégués de Clubs titulaires
- 19 Délégués de Clubs suppléants

NOM DU CLUB :

N° DU CLUB :

Je, soussigné(e) (nom, prénom)

Président(e) / Secrétaire Général(e) du Club (*raier la mention inutile*)

déclare que le Club

souhaite présenter comme candidat(e) à l'élection des Délégués de Clubs de la Ligue

Mme / M.

titulaire de la Licence n° au sein du Club

et demeurant (adresse)

Code Postal : VILLE :

Nous déclarons sur l'honneur que Mme / M.

est en conformité avec les incompatibilités prévues aux articles 21 et 22 des statuts.

Fait à : le : 2020

Nom et signature du (de la) Président(e) / Secrétaire Général(e) du Club

Signature :

Nom et signature du (de la) candidat(e)

Signature :

Attention : un Club ne peut présenter qu'un(e) seul(e) candidat(e) à l'élection des Délégués de Clubs.

Fiche de candidature à adresser **pour le 4 novembre 2020**, par tout moyen à votre convenance, à :

Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine, Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université, 33400 Talence

lane@athlelane.fr [scannée avec les signatures club et candidat(e)]